



Ordre du jour de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 16 décembre 2024, à 18h30, au 41 avenue Caron (bibliothèque), Saint-Basile

1. Présence et quorum
 2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
 3. Procès-verbal
 4. Trésorerie
 - 4.1. Autorisation de transferts budgétaires 2024
 - 4.2. Dépôt des intérêts pécuniaires
 - 4.3. Résolution relative aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024
 5. Période de questions •
 6. Correspondance
 7. Loisirs
 8. Urbanisme
 9. Projets
 - 9.1. Autorisation paiement – Construction et Pavage Portneuf Inc. pour les travaux de rechargement granulaire
 - 9.2. Autorisation de paiement – Drumco Énergie pour l'achat de la génératrice
 - 9.3. Décompte no 10 – Agrandissement de la caserne et réaménagement de l'Hôtel de Ville
 - 9.4. Décompte numéro 4 – Mise aux normes aqueduc Saint-Anne
 10. Service incendie
 11. Hygiène du milieu
 12. Travaux publics
 13. Direction générale
 - 13.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la régie interne des séances du conseil de la ville de Saint-Basile
 14. Varia
 15. Levée de la séance
- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
 - Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
 - À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.